

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 973

présenté par

Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 179, insérer l'alinéa suivant :

« Afin de lutter contre les contrôles d'identités discriminatoires pouvant avoir lieu dans les quartiers dits sensibles dans des zones n'étant pas assez attractives comme l'Ile-de-France, des moyens sont mis en place pour fidéliser les personnels de police expérimentés, afin que ceux-ci puissent encadrer les personnels de police plus jeunes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon la Commission consultative des droits de l'homme, les forces de l'ordre ont un pouvoir d'appréciation extrêmement étendu sur l'opportunité de contrôler ou non une personne. Le Défenseur des droits reconnaissait que l'enchaînement systématique des contrôles d'identité revenait à généraliser, dans certaines zones du territoire, des pratiques de contrôle d'identité discrétionnaires. Les contrôles d'identité abusifs ou discriminatoires sont une réalité quotidienne pour bon nombre de personnes en France, notamment en Ile-de-France. La Commission consultative des droits de l'homme relève que les jeunes policiers en fonction dans certains quartiers dits sensibles témoignent d'un manque d'encadrement par des policiers plus seniors, n'étant pas originaires d'Ile-de-France et ne souhaitant pas y rester, pouvant mener à des actions de type contrôle au faciès. Un rapport de la Cour des comptes de décembre 2019 souligne notamment, en ce qui concerne Paris, que la préfecture de police « souffre d'une faible attractivité, d'un déficit en personnel confirmé et d'un grave sous-encadrement ». Cet amendement vise donc à renforcer l'encadrement des jeunes policiers dans les quartiers dits sensibles.